

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Christ écope 13 ans de réclusion criminelle

**LA** Cour criminelle, devant laquelle il comparait hier, l'a reconnu coupable du crime de viol sur mineure de moins de 15 ans.

NDEMEZO'O ESSONO  
Libreville/Gabon

**CONDAMNÉ.** Henry Christ Yongoye, Gabonais âgé de 34 ans, a comparu hier devant la Cour criminelle ordinaire de Libreville. Motif des poursuites: viol sur mineure de moins de 15 ans commis sur la personne de M.O.J., 11 ans au moment des faits.

Les faits querellés remontent au dimanche 21 juillet 2013 à Owendo. Ce jour-là, à la mi-journée, profitant de ce que la sœur aînée de M.O.J. est occupée à vendre la nourriture dans la zone portuaire, Yongoye entraîne la petite fille dans les toilettes, puis abuse d'elle sexuellement, sans préservatif. Informée des faits, la mère de la victime porte plainte à la Police judiciaire (PJ). Interpellé, puis appréhendé, le suspect reconnaît, tout au long de la procédure, avoir entretenu des rapports sexuels avec M.O.J. et ce, avec son consentement.

Quand le président de la Cour, Alex Mombo, lui demande s'il se reconnaît dans ce récit, Henry Christ Yongoye avoue. " Si vous êtes déclaré coupable, vous risquez la réclusion criminelle à temps, soit 20 ans ", lui signifie alors le juge, avant de lui demander les raisons qui l'ont poussé à commettre un tel acte. L'accusé répond qu'il ne savait pas que la jeune fille était encore mineure car, visiblement, elle fait plus vieille que son âge, en raison de sa forte corpulence. En plus, ajoutait-il, M.O.J. n'était plus

vierge quand ils ont fait l'amour.

Prenant ses réquisitions, le procureur général, Apollinaire Ndziengui, dira que le crime de viol sur mineure de moins de 15 ans est suffisamment établi à l'encontre du prévenu. Yongoye a avoué sans ambages les faits mis à sa charge et le dossier d'accusation est en béton, insiste-t-il. Après avoir rappelé que, " aux termes des articles 256 ancien et 256 alinéa 2 nouveau du Code pénal, le viol s'entend comme tout acte de pénétration sexuelle, de quelle que nature que ce soit, commis sur la personne d'autrui sans son consentement. Il constitue un crime lorsqu'il est commis sur une personne mineure de moins de 15 ans ", le Ministère public demandera aux jurés d'appliquer la loi avec rigueur, c'est-à-dire 20 ans de réclusion criminelle à l'encontre de l'accusé, sans possibilité de circonstances atténuantes.

Prenant le contre-pied de ce réquisitoire, l'avocat de la défense, Me Boguikouma, plaidera pour des circonstances atténuantes en l'absence de l'élément intentionnel. " Mon client n'a pas violé la jeune fille, il l'a courtisée et celle-ci a accepté ses avances. C'était donc un rapport sexuel consenti avec une fille qui faisait plus vieille que son âge. Ce n'est donc pas un criminel ", a conclu l'avocat.

Verdict: 13 ans de réclusion criminelle et 2 millions de francs de dommages et intérêts à verser à la partie civile. Henry

Christ Yongoye, qui est en détention préventive à Sans-Famille depuis 2013, a donc encore 6 ans à purger avant de recouvrer la liberté. Si cette décision

le contraire, il dispose de 5 jours ouvrables pour se pourvoir en cassation. Au-delà de ce délai, sa condamnation deviendra définitive.



Yongoye et son conseil à la barre.

Photo: JOE M-MOUMBO

REPUBLICQUE GABONAISE  
MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION  
PROFESIONNELLE, CHARGE DE D'ALGERIE SOCIAL

GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE  
DEVELOPPEMENT  
DIRECTION GENERALE DE L'AFRIQUE CENTRALE

### AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)

**PROJET RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR L'EMPLOYABILITE DES JEUNES ET L'AMELIORATION DE LA PROTECTION SOCIALE (RCEJPS)**

DATE DE PUBLICATION :	28 JANVIER 2020
ACTIVITE :	ASSISTANCE TECHNIQUE, SUIVI DES SORTANTS DE L'ETP ET LA FP
SECTEUR :	SOCIAL
SOURCE DE FINANCEMENT :	BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT
PRET N° :	2000200000651
N° D'IDENTIFICATION DU PROJET :	P-GA-IAE-002
IAS N° :	AMI-07/RCEJPS-20

Le Gouvernement Gabonais a reçu de la Banque Africaine de Développement un prêt en vue du financement du Projet de **RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR L'EMPLOYABILITE DES JEUNES ET L'AMELIORATION DE LA PROTECTION SOCIALE (RCEJPS)**, et se propose d'utiliser une partie de fonds accordés au titre de ce prêt pour financer le contrat de services de consultants relatif à la conception et mise en place d'un dispositif de suivi de l'insertion des sortants de l'Enseignement Technique et Professionnel(ETP) ainsi que dans la Formation Professionnelle(FP).

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent :

- la conception d'une matrice de gestion des sortants de l'ETP et de la FP ;
- la mise en oeuvre d'une application de suivi de l'insertion des sortants de l'ETP et de la FP ;
- la proposition d'aménagement d'espace et d'équipements dédiés ;
- l'organisation de la collecte des données du suivi des sortants de l'ETP.

La durée de l'étude sera de deux mois et demi (75jours), celle-ci devrait comporter les phases qui suivent :

- la conception de la matrice de gestion des sortants de l'ETP et de la FP et des fiches de collecte des données ;
- la supervision de la collecte des données ;
- la validation du système de suivi des sortants par les autorités de l'ETP et de la FP.

La Cellule d'Exécution du Projet RCEJPS invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire, **en trois exemplaires**, les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Les consultants peuvent se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la Politique d'acquisition d'Octobre 2015 de la Banque Africaine de Développement, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux heures d'ouverture de bureaux (8h-16h) et à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Direction Générale de la Formation Professionnelle  
Cellule d'Exécution du Projet RCEJPS  
B.P 39 19 Libreville, Gabon  
Tel : (00 241) 011 72 53 39 - 077 41 58 15  
Courriel : cep.rcejps@gmail.com  
224 Rue Jean Baptiste ND ENDE, 3ème étage de l'immeuble La Parisienne.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard **le 18 février 2020 à 10h00** et porter expressément la mention « AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT EN VUE DE LA CONCEPTION ET MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUIVI DE L'INSERTION DES SORTANTS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL AINSI QUE DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE ».

À l'attention : M. François BOUKANGOU, Chef de Projet.  
B.P 39 19 Libreville, Gabon  
Tel: (00 241) 011 72 53 39  
Courriel : cep.rcejps@gmail.com

Le Chef de Projet

François BOUKANGOU